



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 111071

Texte de la question

M. Philippe Nauche attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les préoccupations des sages-femmes et des étudiants sage-femme. Deux types de difficultés sont soulevés. D'un point de vue financier tout d'abord : il est à noter qu'aucune revalorisation des cotations des actes des sages-femmes n'a eu lieu depuis 2008 et que les négociations conventionnelles piétinent ; de surcroît, la revalorisation salariale se fait toujours attendre. Par ailleurs, ce corps souligne le besoin d'adaptation de leur formation et de leur statut professionnel à l'élargissement de leurs compétences - les sages-femmes sont chargées des consultations de contraception, des suivis gynécologiques de prévention ainsi que du *post partum* en plus de leurs tâches traditionnelles de surveillance et de pratique des accouchements. Il semble indispensable dans ces conditions que la formation de sage-femme soit effectuée à l'université et que le système LMD soit mis en place pour la première comme pour les deux années d'étude suivantes. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend adopter afin de répondre aux légitimes revendications de ces personnels.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Nauche](#)

Circonscription : Corrèze (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111071

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2011, page 6242

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)